



## BTS Services et Prestations du Secteur Sanitaire et Social

Périgueux, le 02 juin 2025

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être affecté(e) au Lycée Jay de Beaufort à compter de la rentrée 2025 en 1<sup>ère</sup> année de BTS SP3S.

Nous vous donnons rendez-vous **le lundi 1er septembre à 14h** dans les locaux du Lycée Jay de Beaufort, en salle V336 informatique.

Cette demi journée nous permettra de mieux vous connaître et sera l'occasion de vous présenter la formation: organisation, planning, enseignants....

Pour que votre inscription soit définitive, vous devez compléter et nous adresser impérativement <u>avant le 10 juillet 2025</u>:

#### par courrier

- la fiche d'inscription complétée (avec photo) et signée ;
- 1 photo d'identité supplémentaire pour la carte étudiant(e);
- 1 copie des résultats du baccalauréat

A l'adresse suivante :

Lycée Jay de Beaufort Inscription BTS SP3S 9 rue de Turenne 24 000 PERIGUEUX

### par email (utilisez votre e-mail personnel)

1 photo d'identité

A l'adresse suivante: <a href="mailto:christelle.baris@ac-bordeaux.fr">christelle.baris@ac-bordeaux.fr</a>.





# Le jour de la rentrée il vous faudra apporter:

- La note d'informations aux parents dument complétée et signée
- une attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extrascolaire.

## Pour les étudiants boursiers

• une copie la notification de bourse (les 2 pages) dès réception

Christelle BARIS Christ

NB : Tout désistement devra être enregistré sur le site Parcoursup puis signalé le plus tôt possible par courrier électronique (christelle.baris@acbordeaux.fr).





# BTS Services et Prestations du Secteur Sanitaire et Social

Périgueux, le 02 juin 2025

# BTS SP3S

# Note d'information à destination des parents

Dans le cadre de leur formation, les étudiants en BTS SP3S sont amenés à sortir de l'établissement afin de réaliser des travaux d'investigation, de rencontrer des institutions et des professionnels ou d'effectuer des démarches de recherche de stages.	
Ces sorties s'effectuent toujours en autonomie.	
L'étudiant(e) devra fournir au responsable de la formation une attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extrascolaire.	

Monsieur le Proviseur J-F MAZOUAUD

Document dument complété à ramener impérativement le lundi 1er septembre 2025	
NOM de l'étudiant(e) :	
Vu et pris connaissance le,	
L'étudiant(e)	Les parents
	ou responsable légal
	(obligatoire si étudiant(e) mineur(e))